



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 septembre 2026

L'an deux mille vingt six le vingt huit septembre à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt deux septembre deux mille vingt six, s'est réuni dans la salle du conseil, à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence du Président Monsieur Jean Michel BAYLET.

2026CC7-8-104

OBJET : FONDS DE CONCOURS EN MATIERE D'EQUIPEMENTS SPORTIFS

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. FALC Patrick (en remplacement de Henri MARTIN)
Commune de CASTELSAGRAT	: M. DONZELLI Jean-Jacques
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: Mme BUSCAIL Maryline
Commune de DONZAC	: M. LARROSE Patrick : Mme LACAN Sylvie
Commune de DUNES	: M. JULIEN Jean-Yves
Commune d'ESPALAIS	: M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme ORLUC Clémence
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard (pouvoir donné à Daniel BOUYAT) : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: M. ZORZENONE Alain
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard
	: M. SAGE Guillaume
Commune de MANSONVILLE	: M. DELSOL Thierry
Commune de MERLES	: M. FEUTRIER Francis
Commune de MONTJOI	: M. PIGNON Jean-Michel
Commune de PERVILLE	: M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	: M. LE FESSANT Lionel
Commune de SAINT CIRICE	: Mme MIRAMANDE Marthe
Commune de SAINT CLAIR	: M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	: M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	: Mme DUSSAC Martine
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	: M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	: M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	: M. BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. BAYLET Jean Michel
	: Mme BRU Laetitia
	: M. CLEMANDOT Dominique
	: Mme COUR Elodie
	: M. GROUSSOU Bernard
	: Mme LAROUSSINIE Francine
	: Mme LARREGOLA Josiane (pouvoir donné à Dominique CLEMANDOT)
	: M. LOPES Ernest
	: Mme PRADELLE Magali
	: M. THOMAS Bernard
	: Mme VALETTE Brigitte
	: M. ZANIN Daniel

Absents et excusés :

Commune de DUNES	: Mme VESIN Stéphanie
Commune de SAINT ANTOINE	: M. DUPUY Jean

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	: Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle	: Attaché Principal

Monsieur Bruno DOUSSON a été désigné secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2026CC7-8-104

OBJET : FONDS DE CONCOURS EN MATIERE D'EQUIPEMENTS SPORTIFS

Par délibération du 25 janvier 2002 le Conseil Communautaire a mis en place, conformément à l'article II D-3 des statuts de la Communauté de Communes, une politique visant à faire bénéficier les communes de fonds de concours communautaires pour les travaux de gros entretien ou de modernisation des installations sportives **existant au 1^{er} janvier 2002** :

- les terrains de jeux (principal et entraînement),
- les tribunes attenantes,
- les vestiaires attenants,
- les Club-House attenants,
- les éclairages des terrains de jeux,

dans les conditions suivantes :

- un projet par an par commune au maximum
- dépense subventionnable plafonnée par projet à 152 000 € HT
- taux de fonds de concours de 40%

Vu la demande formulée par la commune de Valence d'Agen,

Considérant que la commission propectives financières et fonds de concours a rendu un avis favorable le 17 septembre 2026, le Président propose le projet suivant :

COMMUNE DE VALENCE D'AGEN

Réhabilitation complexe sportif "Evelyne Jean Baylet" – Programme 2026

- Vu la délibération du conseil municipal en date du 2 février 2026
- Montant des travaux : 40 063,02 € HT
- Montant demandé : 10 015,00 €
- Fonds de concours proposé à 25 % : **10 015,00 €**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

- d'attribuer la participation suivante :

COMMUNE DE VALENCE D'AGEN

Réhabilitation complexe sportif "Evelyne Jean Baylet" - Programme 2026

- Fonds de concours proposé à 25 % : **10 015,00 €**

Fait et délibéré le 28 septembre 2026
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 29 septembre 2026

Le secrétaire de séance

Le Président de la Communauté
de Communes des Deux Rives



Bruno DOUSSON

Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **12 OCT. 2026**

Affiché sur le panneau des annonces légales et publié sur le site internet **12 OCT. 2026**

AR Préfecture

FONDS DE CONCOURS EN MATIERE D'EQUIPEMENTS SPORTIFS

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20260928-2026CC7_8_104-DE

Numéro d'acte : 2026CC7_8_104

Date de décision : 28/09/2026

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 7-8-0-0-0 (Finances locales / Fonds de concours)

Fichier acte : 2026CC7_8_104 FONDS DE CONCOURS EN MATIERE D'EQUIPEMENTS SPORTIFS.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 12/10/2026 11:42:54

Date de réception de l'AR : 12/10/2026 11:43:21